

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF – année scolaire 2024 / 2025

PIECES NECESSAIRES POUR UNE REINSCRIPTION

RAPPEL : La restitution de ce dossier est obligatoire pour la réservation de la place de votre enfant au sein du lycée Franz STOCK l'an prochain. Aussi, cette réinscription ne peut se faire que si le conseil de classe du 3^{ème} trimestre et la Direction émettent un avis favorable à la poursuite de ses études au lycée Franz STOCK. Uniquement si tel n'était pas le cas, un remboursement de vos frais d'inscription vous serait restitué.

Les pièces suivantes sont obligatoires pour la constitution du dossier administratif de votre jeune :

- un chèque de 60,00€ pour les frais de dossier (**uniquement pour un changement de filière ou un redoublement**). Ce chèque est **obligatoire pour valider la réinscription** de votre enfant. Il sera encaissé le 10 juillet 2024.
- la convention financière **complétée et signée**, le ou les mandats SEPA **signés**, le ou les RIB du/des responsables légaux.
- la convention de mise à disposition de la tablette pédagogique signée (**uniquement pour un changement de filière ou un redoublement**).
- la fiche de démarches de demande de bourses sur critères sociaux.
- la fiche élève Vie Scolaire complétée et signée, la fiche médicale, le document Droit à l'image.

Uniquement pour les classes d'examen (3^{ème} / CAPa 2 / Term bac pro / 1^{ère} bac techno / Term bac techno / BTSA 2) :

- 1 photocopie de l'attestation de recensement de l'élève (pour les élèves ayant plus de 16 ans)
- 1 photocopie du relevé de notes à l'examen de l'élève (pour les redoublants)
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu par l'élève

La Charte de bon usage des tablettes sera conservée par l'élève.

Entre :

Le Lycée Franz STOCK de Mignières et

M. et/ou Mme *

Demeurant *

Représentant(s) légal(aux) de *

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Obligation de l'établissement :

Le Lycée Franz STOCK de Mignières s'engage à scolariser en classe de pour la durée de l'année scolaire. Sauf sanction disciplinaire ou démission volontaire écrite, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Article 2 : Obligation du(des) représentant (s) légal (aux) :

Le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire * en classe de * au lycée Franz STOCK de Mignières pour la durée de l'année scolaire.

Article 3 : Coût de la scolarisation et modalités financières :

Tarifs annuels (cochez la case correspondant à la classe et au régime choisi pour votre enfant SVP):

(Pour information la tarification annuelle par niveau scolaire est calculée en fonction des semaines de présence dans l'établissement, **les semaines de stages sont déjà déduites**).

	* Contribution des familles (Externat)	* Contribution des familles + Forfait 1/2 pension 4 repas	* Contribution des familles + Forfait 1/2 pension 5 repas	* Contribution des familles + Forfait internat
4ème	1 166,00 €	2 204,00 €	2 476,00 €	4 207,00 €
3ème	1 166,00 €	2 130,00 €	2 431,00 €	4 107,00 €
CAPa 1ère année	1 166,00 €	2 035,00 €	2 273,00 €	3 779,00 €
CAPa 2ème année	1 166,00 €	2 103,00 €	2 346,00 €	3 954,00 €
Seconde Bac Pro	1 288,00 €	2 236,00 €	2 490,00 €	4 071,00 €
Première Bac Pro	1 288,00 €	2 220,00 €	2 468,00 €	4 076,00 €
Terminale Bac Pro	1 288,00 €	2 168,00 €	2 400,00 €	3 950,00 €
Seconde G et T	1 288,00 €	2 326,00 €	2 598,00 €	4 246,00 €
Première Bac Techno	1 288,00 €	2 281,00 €	2 547,00 €	4 246,00 €
Terminale Bac Techno	1 288,00 €	2 299,00 €	2 553,00 €	4 285,00 €

Informations à propos des régimes

- Sauf cas de force majeure, un changement de régime ne peut être envisagé qu'en début de trimestre **et doit être demandé deux semaines à l'avance** (imprimé spécifique à demander à la Vie Scolaire).
- Un élève qui restera au sein de l'établissement pendant sa période de stage (exemples : élève de moins de 14 ans ou n'ayant pas trouvé de stage) se verra facturer ses repas ou son internat en fin d'année.**
- L'externat est réservé aux seul(e)s jeunes qui rentrent déjeuner au domicile familial. Tout élève empruntant les transports scolaires ne pourra pas être externe. Aucun jeune n'est autorisé à apporter son panier-repas pour consommation dans ou à l'extérieur de l'établissement.
- Un interne a la possibilité de quitter l'établissement le mercredi midi pour revenir le mercredi soir ou le jeudi matin (sans déduction de l'internat).
- Un demi-pensionnaire s'inscrit pour 4 ou 5 repas par semaine (avec ou sans le mercredi). Si son emploi du temps le libère à midi un autre jour que le mercredi, l'élève est comptabilisé comme déjeunant à la cantine : pas de réduction.
- Le coût d'un repas « exceptionnel » est de 8,05€.

Options

Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} peuvent s'inscrire au « **Domaine Cheval** » ou à l'option « **Hippologie-Equitation** », le forfait annuel supplémentaire est de 365,00€ (séances de cours + transports entre le lycée et le centre équestre). La licence annuelle obligatoire de **25 €** est à régler directement au centre équestre à l'ordre de la Fédération Française d'Equitation. **L'engagement de l'élève est pour l'année scolaire (aucun remboursement en cas d'arrêt de cette activité / option en cours d'année).**

Tarifs annuels du « domaine cheval » pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} : 365,00€ : *

Les jeudis après-midi sont consacrés aux activités /options pour l'ensemble des élèves. La somme forfaitaire de 100,00€ pour certaines activités est déjà incluse dans la contribution scolaire annuelle, d'autres activités /options sont proposées avec un coût annuel supplémentaire :

Tarifs annuels des activités ou options du jeudi après-midi par classe (numérotez les cases de l'option choisie par ordre de préférence SVP – indiquez 3 choix) :

Hippologie	390,00	Socio Esthétique (uniquement pour les lycéens)	0,00
Golf	390,00	Ecologie citoyenne / Développement Durable	0,00
Tennis	390,00	Ciné fil	0,00
Base-ball	220,00	Arts oratoires	0,00
Multisports (uniquement pour les 4 ^{ème} et 3 ^{ème})	220,00	Accompagnement scolaire	0,00
Langue des Signes (uniquement pour les lycéens)	0,00	Pratiques professionnelles (uniquement pour les lycéens)	0,00
Activités manuelles	0,00		

Les montants indiqués ne comprennent pas la licence obligatoire (sauf multisports pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}).

NB : le choix des options sera définitif dès le 30 septembre, l'élève ayant plusieurs séances pour tester puis valider son choix. La facturation de l'option choisie sera donc validée à compter de cette date pour toute l'année scolaire. Un avenant à la convention financière sera établi en conséquence si l'option définitive est différente de celle choisie à l'inscription.

Sont également facturés les frais suivants :

- Frais de dossier : 60,00€ pour tout changement de filière ou redoublement, **chèque encaissé le 10 juillet**, non remboursables (sauf en cas de désaccord de la Direction du Lycée Franz STOCK), **obligatoires pour valider la réinscription.**
- Somme forfaitaire de 50,00€ pour les activités extra-scolaires, facturée en début d'année et réajustée en fin d'année scolaire.
- Association Sportive et Culturelle de l'établissement : 9,50€ par élève.
- Association des Parents d'Elèves : 25,00€ par famille.

Ces tarifs ne comprennent pas :

Les fournitures scolaires liées à la classe de l'élève (aménagement intérieur / matériaux / MIL (Module d'Initiative Locale)/ formation 1^{er} secours...).

La carte de transport.

Les voyages scolaires (après accord du responsable légal de l'élève pour participation à un voyage scolaire, une facture supplémentaire vous sera adressée, le règlement se fera par prélèvements mensuels en plus de la facture annuelle pour la scolarité).

La licence annuelle d'équitation, de golf, de base-ball, de tennis.

La déduction des bourses du second degré sur critères sociaux que les familles peuvent percevoir sur dossier.

Une réduction de 20% sur la facture du plus jeune sera attribuée aux familles ayant 2 enfants ou plus scolarisés dans le groupe IND / St Ferdinand / Notre-Dame de Sours / St Jacques de Compostelle / Franz STOCK (avec certificat de scolarité du 2^{ème} enfant à fournir dès le début de l'année scolaire 2024/2025). Une réduction de 30% sera attribuée aux familles dont un des parents est salarié dans l'enseignement catholique d'Eure-et-Loir (avec attestation de l'employeur).

Veillez compléter ci-dessous si tel est le cas.

Autre enfant scolarisé dans un établissement de l'OGEC du Bassin Chartrain pour l'année scolaire **2024/2025**

Nom : _____ Date de naissance : _____

Prénom : _____

Etablissement : _____ Classe : _____

Parent salarié d'un établissement de l'Enseignement Catholique d'Eure-et-Loir

Nom : _____ Prénom : _____

Etablissement : _____ Fonction : _____

* mentions ou choix obligatoires

Assurances scolaires :

Votre jeune est assuré à la Mutualité Sociale Agricole. Aussi, un contrat de groupe d'assurance scolaire et extra-scolaire souscrit est acquitté par l'OGEC de l'Enseignement du Bassin Chartrain - Lycée Franz STOCK auprès de la Mutuelle Saint Christophe couvre votre enfant.

En cas d'accident, faire une déclaration dans les 48 heures en contactant le lycée au 02.37.26.46.07.

Bourse

Le document « vos démarches de demande de bourse sur critères sociaux » **est à compléter et à retourner obligatoirement** à l'établissement, même si vous ne souhaitez pas demander de bourse pour votre enfant.

Article 4 : Paiement de la contribution :

La facturation est établie en deux temps : en septembre (facturation prévisionnelle selon les tableaux ci-dessus), puis en juin (régularisation en fonction des frais réels).

Un premier prélèvement de 200,00€ aura lieu le 05 septembre, puis seront effectués neufs prélèvements automatiques mensuels du 05 octobre 2024 au 05 juin 2025. **Joindre un RIB + remplir le document joint : « MANDAT de Prélèvement SEPA ».**

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant s'engage(ent) à régler la totalité de la facture annuelle avant le 30 juin 2025.

Toute facture impayée à cette date sera déposée à notre service contentieux et majorée de 15% à titre de dommages et intérêts et d'une somme forfaitaire de 30,00 € pour frais administratifs.

Rappel :

- Pour le Domaine Cheval des 4^{èmes} et 3^{èmes} à Découvertes Professionnelles, si la famille de l'élève décide l'abandon en cours d'année, sans avis médical, le coût de ce domaine pour l'année lui sera facturé.
- Pour chacune des activités ou options du jeudi, si la famille de l'élève décide l'abandon en cours d'année, sans avis médical, le coût de celle-ci lui sera facturé pour l'année.
- Exclusion temporaire : pas de réduction.
- Maladie : réduction à partir de 15 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un certificat médical et demande écrite de la famille sur le régime (demi-pension / internat).
- Si le montant de la bourse est supérieur au montant de la facture, le surplus sera versé à la famille en juillet.
- Si un prélèvement nous revient impayé, les frais encourus seront imputés à la famille (15,00€ par prélèvement impayé).
- Aucun remboursement ne sera effectué pour raison climatique, sortie scolaire d'une journée...
- Aucune déduction sur les forfaits ne sera faite en cas de voyage scolaire d'une semaine à l'étranger.
- En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne pas admettre l'élève à la demi-pension ou à l'internat le trimestre suivant.

Article 5 : durée et résiliation de la convention :

5.1 : durée :

La durée de la convention financière est valable pour l'année scolaire 2024 - 2025.

5.2 : résiliation :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'exclusion définitive ou de démission, l'hébergement et la demi-pension sont dus pour la semaine en cours, la contribution des familles est due pour le mois en cours. En cas de stage prolongé, l'élève reste inscrit dans l'établissement, la convention financière n'est donc pas résiliée, l'hébergement et la demi-pension sont dus pour la semaine en cours, la contribution des familles est due jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans les deux cas (sanction disciplinaire ou abandon), l'élève doit restituer les manuels scolaires de l'établissement ainsi que la tablette et ses accessoires dans un délai d'une semaine après son départ. Si tel n'était pas le cas, la caution de 120,00€ ne serait pas restituée (manuels scolaires), et une facture complémentaire serait adressée pour la tablette et ses accessoires à la famille (cf convention tablette).

Le solde de la facture devra être effectué dans un délai d'un mois maximum après le départ de l'élève.

Dans le cas contraire, le dossier serait confié à un cabinet de contentieux.

Nous acceptons la convention de scolarisation et financière du LEAP Franz STOCK de Mignières,

A * le *

Signature du père (ou tuteur) *

Signature de la mère (ou tutrice) *

En cas de séparation des parents (tuteurs), précisez quelle part des frais chacun prend à sa charge

Monsieur * accepte la convention de scolarisation et financière du LEAP Franz STOCK de Mignières et prend :

100 % des frais à sa charge,

50 % des frais à sa charge,

ne finance pas

A * le *

Signature du père (ou tuteur) *

Madame * accepte la convention de scolarisation et financière du LEAP Franz STOCK de Mignières et prend :

100 % des frais à sa charge,

50 % des frais à sa charge,

ne finance pas

A * le *

Signature de la mère (ou tutrice) *

(signature obligatoire des deux parents)

* mentions obligatoires

N'oubliez pas de compléter et signer le(s) mandat(s) de prélèvement SEPA et de joindre le(s) RIB.

MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP Franz STOCK à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP Franz STOCK. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom	*	1
		Nom/ Prénoms du débiteur	
	*	2
		Numéro et nom de la rue	
Votre adresse	*	<input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	3
		Code Postal	
	*	4
		Ville	
	*	5
		Pays	
Les coordonnées de votre compte	*	<input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	5
		Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	*	<input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	6
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier	*	OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP FRANZ STOCK	7
		Nom du créancier	
	*	FR24EFS624937	8
		ICS (Identifiant de Créancier SEPA)	
	*	2 RUE DES FLEURS CS 40014	9
		Numéro et nom de la rue	
	*	<input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	10
		Code Postal	
	*	MIGNIERES	11
		Ville	
	*	FRANCE	11
		Pays	
Type de paiement	*	Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement Ponctuel <input type="checkbox"/>	12
Signé à	*	13
		Lieu	
		<input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	
		Date:JJ/MM/AAAA	
Signature(s)		<p align="center">Veillez signer ici</p>	

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A retourner par courrier à :
 OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP Franz STOCK
 2 rue des Fleurs CS 40014 28630 MIGNIERES

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

Entre :

Le Lycée Franz STOCK de Mignières et

M. et/ou Mme *

Demeurant *

Représentant(s) légal(aux) de *

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Obligation de l'établissement :

Le Lycée Franz STOCK de Mignières s'engage à scolariser en classe de pour la durée de l'année scolaire. Sauf sanction disciplinaire ou démission volontaire écrite, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

Article 2 : Obligation du(des) représentant (s) légal (aux) :

Le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire * en classe de * au lycée Franz STOCK de Mignières pour la durée de l'année scolaire.

Article 3 : Coût de la scolarisation et modalités financières :

Tarifs annuels (cochez la case correspondant à la classe et au régime choisi pour votre enfant SVP):

(Pour information la tarification annuelle par niveau scolaire est calculée en fonction des semaines de présence dans l'établissement, **les semaines de stages sont déjà déduites**).

	* Contribution des familles (Externat)	* Contribution des familles + Forfait 1/2 pension 4 repas	* Contribution des familles + Forfait 1/2 pension 5 repas	* Contribution des familles + Forfait internat
4ème	1 166,00 €	2 204,00 €	2 476,00 €	4 207,00 €
3ème	1 166,00 €	2 130,00 €	2 431,00 €	4 107,00 €
CAPa 1ère année	1 166,00 €	2 035,00 €	2 273,00 €	3 779,00 €
CAPa 2ème année	1 166,00 €	2 103,00 €	2 346,00 €	3 954,00 €
Seconde Bac Pro	1 288,00 €	2 236,00 €	2 490,00 €	4 071,00 €
Première Bac Pro	1 288,00 €	2 220,00 €	2 468,00 €	4 076,00 €
Terminale Bac Pro	1 288,00 €	2 168,00 €	2 400,00 €	3 950,00 €
Seconde G et T	1 288,00 €	2 326,00 €	2 598,00 €	4 246,00 €
Première Bac Techno	1 288,00 €	2 281,00 €	2 547,00 €	4 246,00 €
Terminale Bac Techno	1 288,00 €	2 299,00 €	2 553,00 €	4 285,00 €

Informations à propos des régimes

- Sauf cas de force majeure, un changement de régime ne peut être envisagé qu'en début de trimestre **et doit être demandé deux semaines à l'avance** (imprimé spécifique à demander à la Vie Scolaire).
- Un élève qui restera au sein de l'établissement pendant sa période de stage (exemples : élève de moins de 14 ans ou n'ayant pas trouvé de stage) se verra facturer ses repas ou son internat en fin d'année.**
- L'externat est réservé aux seul(e)s jeunes qui rentrent déjeuner au domicile familial. Tout élève empruntant les transports scolaires ne pourra pas être externe. Aucun jeune n'est autorisé à apporter son panier-repas pour consommation dans ou à l'extérieur de l'établissement.
- Un interne a la possibilité de quitter l'établissement le mercredi midi pour revenir le mercredi soir ou le jeudi matin (sans déduction de l'internat).
- Un demi-pensionnaire s'inscrit pour 4 ou 5 repas par semaine (avec ou sans le mercredi). Si son emploi du temps le libère à midi un autre jour que le mercredi, l'élève est comptabilisé comme déjeunant à la cantine : pas de réduction.
- Le coût d'un repas « exceptionnel » est de 8,05€.

Options

Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} peuvent s'inscrire au « **Domaine Cheval** » ou à l'option « **Hippologie-Equitation** », le forfait annuel supplémentaire est de 365,00€ (séances de cours + transports entre le lycée et le centre équestre). La licence annuelle obligatoire de **25 €** est à régler directement au centre équestre à l'ordre de la Fédération Française d'Equitation. **L'engagement de l'élève est pour l'année scolaire (aucun remboursement en cas d'arrêt de cette activité / option en cours d'année).**

Tarifs annuels du « domaine cheval » pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} : 365,00€ : *

Les jeudis après-midi sont consacrés aux activités /options pour l'ensemble des élèves. La somme forfaitaire de 100,00€ pour certaines activités est déjà incluse dans la contribution scolaire annuelle, d'autres activités /options sont proposées avec un coût annuel supplémentaire :

Tarifs annuels des activités ou options du jeudi après-midi par classe (numérotez les cases de l'option choisie par ordre de préférence SVP – indiquez 3 choix) :

Hippologie	390,00	Socio Esthétique (uniquement pour les lycéens)	0,00
Golf	390,00	Ecologie citoyenne / Développement Durable	0,00
Tennis	390,00	Ciné fil	0,00
Base-ball	220,00	Arts oratoires	0,00
Multisports (uniquement pour les 4 ^{ème} et 3 ^{ème})	220,00	Accompagnement scolaire	0,00
Langue des Signes (uniquement pour les lycéens)	0,00	Pratiques professionnelles (uniquement pour les lycéens)	0,00
Activités manuelles	0,00		

Les montants indiqués ne comprennent pas la licence obligatoire (sauf multisports pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}).

NB : le choix des options sera définitif dès le 30 septembre, l'élève ayant plusieurs séances pour tester puis valider son choix. La facturation de l'option choisie sera donc validée à compter de cette date pour toute l'année scolaire. Un avenant à la convention financière sera établi en conséquence si l'option définitive est différente de celle choisie à l'inscription.

Sont également facturés les frais suivants :

- Frais de dossier : 60,00€ pour tout changement de filière ou redoublement, **chèque encaissé le 10 juillet**, non remboursables (sauf en cas de désaccord de la Direction du Lycée Franz STOCK), **obligatoires pour valider la réinscription.**
- Somme forfaitaire de 50,00€ pour les activités extra-scolaires, facturée en début d'année et réajustée en fin d'année scolaire.
- Association Sportive et Culturelle de l'établissement : 9,50€ par élève.
- Association des Parents d'Elèves : 25,00€ par famille.

Ces tarifs ne comprennent pas :

Les fournitures scolaires liées à la classe de l'élève (aménagement intérieur / matériaux / MIL (Module d'Initiative Locale)/ formation 1^{er} secours...).

La carte de transport.

Les voyages scolaires (après accord du responsable légal de l'élève pour participation à un voyage scolaire, une facture supplémentaire vous sera adressée, le règlement se fera par prélèvements mensuels en plus de la facture annuelle pour la scolarité).

La licence annuelle d'équitation, de golf, de base-ball, de tennis.

La déduction des bourses du second degré sur critères sociaux que les familles peuvent percevoir sur dossier.

Une réduction de 20% sur la facture du plus jeune sera attribuée aux familles ayant 2 enfants ou plus scolarisés dans le groupe IND / St Ferdinand / Notre-Dame de Sours / St Jacques de Compostelle / Franz STOCK (avec certificat de scolarité du 2^{ème} enfant à fournir dès le début de l'année scolaire 2024/2025). Une réduction de 30% sera attribuée aux familles dont un des parents est salarié dans l'enseignement catholique d'Eure-et-Loir (avec attestation de l'employeur).

Veillez compléter ci-dessous si tel est le cas.

Autre enfant scolarisé dans un établissement de l'OGEC du Bassin Chartrain pour l'année scolaire **2024/2025**

Nom : _____ Date de naissance : _____

Prénom : _____

Etablissement : _____ Classe : _____

Parent salarié d'un établissement de l'Enseignement Catholique d'Eure-et-Loir

Nom : _____ Prénom : _____

Etablissement : _____ Fonction : _____

* mentions ou choix obligatoires

Assurances scolaires :

Votre jeune est assuré à la Mutualité Sociale Agricole. Aussi, un contrat de groupe d'assurance scolaire et extra-scolaire souscrit est acquitté par l'OGEC de l'Enseignement du Bassin Chartrain - Lycée Franz STOCK auprès de la Mutuelle Saint Christophe couvre votre enfant.

En cas d'accident, faire une déclaration dans les 48 heures en contactant le lycée au 02.37.26.46.07.

Bourse

Le document « vos démarches de demande de bourse sur critères sociaux » **est à compléter et à retourner obligatoirement** à l'établissement, même si vous ne souhaitez pas demander de bourse pour votre enfant.

Article 4 : Paiement de la contribution :

La facturation est établie en deux temps : en septembre (facturation prévisionnelle selon les tableaux ci-dessus), puis en juin (régularisation en fonction des frais réels).

Un premier prélèvement de 200,00€ aura lieu le 05 septembre, puis seront effectués neufs prélèvements automatiques mensuels du 05 octobre 2024 au 05 juin 2025. **Joindre un RIB + remplir le document joint : « MANDAT de Prélèvement SEPA ».**

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant s'engage(ent) à régler la totalité de la facture annuelle avant le 30 juin 2025.

Toute facture impayée à cette date sera déposée à notre service contentieux et majorée de 15% à titre de dommages et intérêts et d'une somme forfaitaire de 30,00 € pour frais administratifs.

Rappel :

- Pour le Domaine Cheval des 4^{èmes} et 3^{èmes} à Découvertes Professionnelles, si la famille de l'élève décide l'abandon en cours d'année, sans avis médical, le coût de ce domaine pour l'année lui sera facturé.
- Pour chacune des activités ou options du jeudi, si la famille de l'élève décide l'abandon en cours d'année, sans avis médical, le coût de celle-ci lui sera facturé pour l'année.
- Exclusion temporaire : pas de réduction.
- Maladie : réduction à partir de 15 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un certificat médical et demande écrite de la famille sur le régime (demi-pension / internat).
- Si le montant de la bourse est supérieur au montant de la facture, le surplus sera versé à la famille en juillet.
- Si un prélèvement nous revient impayé, les frais encourus seront imputés à la famille (15,00€ par prélèvement impayé).
- Aucun remboursement ne sera effectué pour raison climatique, sortie scolaire d'une journée...
- Aucune déduction sur les forfaits ne sera faite en cas de voyage scolaire d'une semaine à l'étranger.
- En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne pas admettre l'élève à la demi-pension ou à l'internat le trimestre suivant.

Article 5 : durée et résiliation de la convention :

5.1 : durée :

La durée de la convention financière est valable pour l'année scolaire 2024 - 2025.

5.2 : résiliation :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'exclusion définitive ou de démission, l'hébergement et la demi-pension sont dus pour la semaine en cours, la contribution des familles est due pour le mois en cours. En cas de stage prolongé, l'élève reste inscrit dans l'établissement, la convention financière n'est donc pas résiliée, l'hébergement et la demi-pension sont dus pour la semaine en cours, la contribution des familles est due jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans les deux cas (sanction disciplinaire ou abandon), l'élève doit restituer les manuels scolaires de l'établissement ainsi que la tablette et ses accessoires dans un délai d'une semaine après son départ. Si tel n'était pas le cas, la caution de 120,00€ ne serait pas restituée (manuels scolaires), et une facture complémentaire serait adressée pour la tablette et ses accessoires à la famille (cf convention tablette).

Le solde de la facture devra être effectué dans un délai d'un mois maximum après le départ de l'élève.

Dans le cas contraire, le dossier serait confié à un cabinet de contentieux.

Nous acceptons la convention de scolarisation et financière du LEAP Franz STOCK de Mignières,

A * le *

Signature du père (ou tuteur) *

Signature de la mère (ou tutrice) *

En cas de séparation des parents (tuteurs), précisez quelle part des frais chacun prend à sa charge

Monsieur * accepte la convention de scolarisation et financière du LEAP Franz STOCK de Mignières et prend :

100 % des frais à sa charge,

50 % des frais à sa charge,

ne finance pas

A * le *

Signature du père (ou tuteur) *

Madame * accepte la convention de scolarisation et financière du LEAP Franz STOCK de Mignières et prend :

100 % des frais à sa charge,

50 % des frais à sa charge,

ne finance pas

A * le *

Signature de la mère (ou tutrice) *

(signature obligatoire des deux parents)

* mentions obligatoires

N'oubliez pas de compléter et signer le(s) mandat(s) de prélèvement SEPA et de joindre le(s) RIB.

MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP Franz STOCK à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP Franz STOCK. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
 -dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 -sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
 Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom	*	1
		Nom/ Prénoms du débiteur	
	*	2
		Numéro et nom de la rue	
Votre adresse	*	<input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	3
		Code Postal	
	*	4
		Ville	
	*	5
		Pays	
Les coordonnées de votre compte	*	<input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	5
		Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	*	<input style="width: 100px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	6
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier	*	OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP FRANZ STOCK	7
		Nom du créancier	
	*	FR24EFS624937	8
		ICS (Identifiant de Créancier SEPA)	
	*	2 RUE DES FLEURS CS 40014	9
		Numéro et nom de la rue	
	*	<input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	10
		Code Postal	
	*	MIGNIERES	11
		Ville	
	*	FRANCE	11
		Pays	
Type de paiement	*	Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement Ponctuel <input type="checkbox"/>	12
Signé à	*	13
		Lieu	
		<input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text"/>	
		Date:JJ/MM/AAAA	
Signature(s)		Veuillez signer ici	

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A retourner par courrier à :
 OGEC DU BASSIN CHARTRAIN - LEAP Franz STOCK
 2 rue des Fleurs CS 40014 28630 MIGNIERES

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier



DOSSIER DE BOURSE RENTREE 2024-2025

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

(À compléter et à remettre OBLIGATOIREMENT dans le dossier d'inscription)

Nom, prénom de l'élève :

Classe (en 2024/2025) :

DEMANDEUR : NOM – PRENOM

TELEPHONE

Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse sur critères sociaux pour de l'année 2024/2025

Je dépose un dossier de 1^{ère} demande de bourse sur critères sociaux ou je demande le réexamen de la bourse sur critères sociaux

Concerne toutes les nouvelles demandes (y compris élèves en provenance de 3^{ème} – Education Nationale ou Enseignement Agricole) et les autres situations (redoublements, réorientations, changements durables de situation familiale ou professionnelle).

Compléter le dossier de demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole (cerfa n° 11779*09) à retirer auprès du secrétariat pédagogique du Lycée Franz Stock ou l'imprimer à partir des sites :

- <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/fonctionnement/bourses>
- <https://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-secondaire-agricole>

Je bénéficie de la reconduction de ma bourse sur critères sociaux

Mon enfant était scolarisé et boursier dans un autre établissement l'an dernier et je demande le transfert de ma bourse sur critères sociaux

→ Fournir la notification d'octroi de bourse délivrée l'année précédente.

Bourse au mérite sous réserve des résultats à l'examen en 2024

A compléter uniquement si vous pensez prétendre à la bourse sur critères sociaux.

Votre enfant n'a pas obtenu ou a obtenu sans mention ou une mention Assez Bien à son Diplôme National du Brevet (DNB): Il ne peut pas prétendre à la bourse au mérite.

Votre enfant est en attente des résultats du Diplôme National du Brevet (DNB) (dans la situation où votre enfant aurait une mention Bien ou Très Bien, transmettez le relevé de notes à l'établissement dans les meilleurs délais et au plus tard 1 mois après la notification)

Votre enfant a obtenu son Diplôme National du Brevet (DNB) avec mention Bien ou Très Bien :

└ Nouvelle demande (joindre le relevé de notes)
(Uniquement à l'entrée en seconde et 1^{ère} année de CAPa)

└ Renouvellement

Fait à :

Signature :

Le :

Effectuez une simulation afin de savoir si vous pouvez prétendre à la bourse au vu de vos ressources : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>



2 Rue des fleurs - CS 40014
28630 MIGNIERES
Tél. : 02.37.26.46.07
Tél : 06 41 96 80 55
Vs.mignieres@cneap.fr
Site : franz-stock.fr

Fiche VIE SCOLAIRE de l'élève – 2024-2025

NOM :

Prénom :

Classe :

Autorisation de sortie du mercredi après-midi pour un COLLEGIEN INTERNE

Je, soussigné(e) Madame et/ou Monsieur,

- Autorise mon fils / ma fille à sortir le mercredi à partir de 11h50 et décharge l'Etablissement de toute responsabilité. Pour regagner le domicile familial : il prendra le transport scolaire, ligne n°
 il reviendra le mercredi soir à 18h00
 il reviendra le jeudi matin à 08h20

Souhaite que mon fils / ma fille reste dans l'Etablissement et participe aux activités d'internat.

Autorisation de sortie du mercredi après-midi pour un LYCEEN INTERNE

Je, soussigné(e) Madame et/ou Monsieur,

- Autorise mon fils / ma fille à sortir le mercredi à partir de 11h50 et décharge l'Etablissement de toute responsabilité pour un retour : le mercredi soir à 18h00
 le jeudi matin à 08h20

Souhaite que mon fils / ma fille reste dans l'Etablissement et participe aux activités d'internat.

Autorisation de sortie scolaire ou extra-scolaire pour TOUS LES ELEVES

Dans le cadre des activités proposées aux élèves, les enseignants et les éducateurs de la Vie Scolaire sont amenés à organiser des sorties avec les élèves.

Je, soussigné(e) Madame et/ou Monsieur,

- Autorise N'autorise pas mon fils / ma fille à participer aux sorties scolaires ou extra-scolaires.

Autorisation d'accès à l'espace fumeurs de l'établissement pour un LYCEEN uniquement

Compte tenu de l'interdiction de fumer dans les établissements recevant du public (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), nous mettons à disposition des élèves lycéens (post 3^{ème}) un espace fumeur dans l'enceinte de l'établissement, accessible uniquement sur autorisation parentale. Les horaires d'accès sont les suivants : à 08h00, à 10h00 ; de 12h45 à 13h15, à 15h10, et pour les internes à 17h40 et à 19h25.

Je, soussigné(e) Madame et/ou Monsieur,

- Autorise N'autorise pas mon fils / ma fille à accéder à l'espace fumeur de l'Etablissement.

Fait à

Le

Signature du / des responsable(s) légal(aux)

FICHE D'URGENCE lycée Franz Stock

Nom : _____

Prénom : _____ Né(e) le : _____ Classe _____

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Personnes à prévenir, ayant la responsabilité de l'enfant, (+ éventuellement « personne ressource »):

Lien avec l'élève :			
Nom-prénom :			
Tél portable :			
Tél travail :			
Tél domicile :			

N° de sécurité sociale auquel est rattaché l'enfant : / / / / / / / / / / / / / /

Nom du médecin traitant : _____ Tél. : _____

Date du dernier rappel de vaccin ANTITETANIQUE : _____

Date du vaccin HEPATITE B si effectué : _____

Votre enfant bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : oui non

Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un projet d'accueil individualisé pourra être mis en place. Il vous appartient d'en faire la demande auprès de l'infirmière qui la transmettra au chef d'établissement.

Observations particulières concernant la santé de votre enfant (allergie, pathologie chronique, traitement en cours...) :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un élève ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné par sa famille.

Autorise l'infirmière ou les éducateurs de vie scolaire à lui délivrer du Paracétamol ou du Spasfon si nécessaire.

Signature des responsables légaux :

Date : _____

NOM :

Prénom :

Classe :

Droit à l'image

Année scolaire 2024-2025

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE ET DE LA VOIX

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre scolaire, dans un but pédagogique.

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016-679,

La présente autorisation est soumise à signature de l'élève, l'étudiant, le stagiaire et de ses représentants légaux (si mineur), pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de celui-ci dans le cadre du mode d'exploitation désigné.

L'établissement exercera les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à l'image et aux travaux de la personne concernée. L'établissement s'interdit expressément de céder les droits à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image et/ou des travaux de l'élève, l'étudiant, le stagiaire susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation qui lui serait préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique, la diffusion de l'image et des travaux de l'élève, l'étudiant, le stagiaire ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Etendue de la diffusion	Prix
<input type="checkbox"/> En ligne	10 ans	<input type="checkbox"/> Internet (monde entier) <input type="checkbox"/> Extranet <input type="checkbox"/> Intranet	A titre gracieux
<input type="checkbox"/> CD / DVD			
<input type="checkbox"/> Papier			
<input type="checkbox"/> Autre (préciser)			

Consentement de l'élève, de l'étudiant, du stagiaire

Je suis d'accord pour que l'établissement scolaire enregistre :

Mon image

Ma voix

Prénom et NOM de l'élève, de l'étudiant, du stagiaire:

Signature :

Autorisation parentale (si la personne en formation est mineure)

Je (nous) soussigné(e)s : {Prénom - NOM}

Demeurant : {adresse}

Agissant en qualité de représentant(s) légal (aux) de : {Prénom - NOM de l'élève, de l'étudiant, du stagiaire}

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard.

Autorise la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire

N'autorise pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « REFUS » :

Fait à

Le

Signature